

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 FÉVRIER 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 12 février 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues le 20 décembre 2017 et les 17, 24 et 31 janvier 2018.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours des mois de novembre et décembre 2017 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour les mois de novembre et décembre 2017 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour les mois de novembre et décembre 2017.

- Les certificats confirmant que les règlements numéros **694** (décrétant un emprunt au montant de 1 643 000 \$ aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel) et **696** (décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre le chemin Comtois et la bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest, et prévoyant un emprunt au montant de 1 207 000 \$) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**RÉSOLUTION NO :** 53-02-2018

**PROPOSÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Ricard

**QUE** la séance soit ouverte.

## ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 54-02-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 4.2 « Adoption du règlement numéro 695 » et en ajoutant le point 11.1 « Félicitations à M. Marc-Antoine Gagnon – 4<sup>e</sup> place en ski acrobatique – Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018 ».

1. Ouverture de la séance (53-02-2018);
2. Adoption de l'ordre du jour (54-02-2018);
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 15 et 22 janvier 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2018 (55-02-2018);

## 4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du règlement numéro 641-2 modifiant le règlement numéro 641 et son amendement 641-1 – portant le montant de l'emprunt à 45 226 700 \$ - acquisition de terrains – corridor de biodiversité – Urbanova (56-02-2018);
- 4.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 695 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage industriel ouest et de la conduite de refoulement (retiré) ;

- 4.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 697-1 modifiant le règlement de tarification numéro 697 afin de retirer à l'annexe « E » de la Direction de l'urbanisme durable les tarifs concernant les enseignes ou banderoles annonçant un événement (57-02-2018);
- 4.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement 505-4 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne (58-02-2018);
- 4.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 703 – travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que les travaux d'égouts, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage – TECQ III (59-02-2018);
- 4.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 705 – travaux pour l'aménagement des équipements de loisir pour divers parcs de la Ville (60-02-2018);
- 4.7 Modification de l'article 1 du règlement parapluie 687 (travaux de stabilisation de talus de sites à risques) afin de préciser des dépenses pour des travaux de gestion de l'érosion des berges d'un tronçon de la Trans-Terrebonne ouest et totalisant un montant de 25 825 \$ (61-02-2018);
- 4.8 Pré-approbation de dépenses excédentaires reliées aux conditions d'hiver et référant aux travaux de construction de bâtiments municipaux, d'une cour d'école et d'un stationnement dans le Pôle de la Croisée, en vertu du règlement 673 (62-02-2018);
- 4.9 Autorisation - vente définitive, en faveur de la Ville, de lots adjugés à la Ville lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier du 30 juin 2016 (63-02-2018) ;
- 4.10 Nomination – représentants – comité « Plan directeur d'aqueduc » - RAIM (64-02-2018);
- 4.11 Modification de la résolution 452-12-2017 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018 – ajout d'une séance ordinaire le lundi 26 février 2018 (65-02-2018);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Autorisation à la Directrice de l'administration et finances et trésorière – enregistrement d'une provision pour mauvaises créances dans les états financiers de l'année 2017 (66-02-2018);
- 5.2 Autorisation à la Directrice de l'administration et finances et trésorière – enregistrement d'une provision pour moins-value dans les états financiers de l'année 2017 (67-02-2018) ;
- 5.3 Autorisation – radiation de comptes à recevoir (créances non recouvrées) (68-02-2018);
- 5.4 Autorisation – radiation de comptes à recevoir (taxes) (69-02-2018);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Adoption de soumission – vente d’anciens bacs roulants de 240 litres pour le recyclage (70-02-2018);
- 6.2 -
- 6.3 Approbation des coûts supplémentaires pour l’ajout d’un poste de pompage temporaire – travaux d’infrastructures sur l’avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais – règlement numéro 642 (71-02-2018);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (72-02-2018);
- 7.2 Demande à la MRC Les Moulins – modification au projet de règlement 97-33R-7 pour le secteur situé dans le quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 et abrogation de la résolution numéro 158-04-2017 (73-02-2018);
- 7.3 Nomination des membres du comité de toponymie (74-02-2018);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Reconnaissance d’organismes selon la « Politique de reconnaissance » (75-02-2018);
- 8.2 Autorisation – acquisition d’œuvres d’art – « Programme de soutien Arts & Culture » (76-02-2018);
- 8.3 Autorisation – versement de subvention – « Programme de soutien Arts & Culture » (77-02-2018);
- 8.4 Adoption du Plan d’action 2018 de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne » (78-02-2018);
- 8.5 Autorisation de signature – prolongation du protocole d’entente – Office Municipal d’Habitation de la Ville de Terrebonne pour les modalités relatives à une aide financière ponctuelle et soutien financier pour les travaux relatifs au projet de regroupement des offices d’habitation de la région, et ce, afin d’en modifier la durée et de permettre à l’OMHT de compléter les exigences s’y rattachant (79-02-2018);
- 8.6 Demande de soutien financier au Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur – programme de soutien aux installations sportives et récréatives – réhabilitation du parc Vaillant (80-02-2018);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation – création du poste de « coordonnateur, bibliothèque » et nomination audit poste (81-02-2018);
- 9.2 Autorisation de signature – lettre d’entente numéro 2018-01 – Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 – ajout d’un pompier dans les casernes 2 et 3 (82-02-2018);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Félicitations à Marc-Antoine Gagnon – 4<sup>e</sup> place en ski acrobatique – Jeux olympiques d’hiver de PyeongChang 2018 (83-02-2018);

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l’édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 26 février 2018, à 19 h 30.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE (84-02-2018).**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 55-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Simon Paquin**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** les procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 15 et 22 janvier 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2018 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 56-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** le règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 641 décrétant l’acquisition, de gré à gré ou par voie d’expropriation, des lots ou parties des lots, tous du cadastre du Québec, dont les numéros sont les suivants : le lot 4 063 296, le lot 4 063 311, une partie des lots 2 921 868, 2 921 871 et 3 358 446, le lot 2 921 870, le lot 2 921 865, des parties du lot 2 922 069 et le lot 2 922 075, le lot 2 921 873, une partie du lot 2 922 073, une partie du lot 5 415 719, le lot 4 223 496, une partie des lots 4 223 498 et 4 223 499, le lot 4 223 501, une partie du lot 2 922 072, des parties du lot 3 440 539, le lot 2 922 082, une partie du lot 2 125 690, le nouveau lot 2 920 366 ainsi que des parties des lots 2 922 079 et 2 922 080 et de la parcelle 2 du lot 4 660 665 à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisé et d’espace vert, le tout afin de porter le montant de l’emprunt à une somme de 45 226 700 \$, soit adopté sous le numéro 641-2.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 57-02-2018**

**Le conseiller Dany St-Pierre** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 697-1 modifiant le règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (retrait – tarif banderoles).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 58-02-2018**

**Le conseiller Yan Maisonneuve** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 505-4 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne et remplaçant le règlement 505-1 et ses amendements.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 59-02-2018**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 703 décrétant des travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaires et pluviales, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage et prévoyant un emprunt n'excédant pas 974 000\$ et admissible au programme TECQ III.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 60-02-2018**

**La conseillère Brigitte Villeneuve** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 705 décrétant des travaux pour l'aménagement des équipements de loisir pour divers parcs de la ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 996 000\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 61-02-2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptait, lors de sa séance ordinaire du 12 juin 2017, le règlement parapluie numéro 687 décrétant des travaux de stabilisation de talus de sites à risques et un emprunt au montant de 7 155 950 \$, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (AM 289486) le 22 août 2017;

**ATTENDU QUE** lors de sa séance du 2 octobre 2017, le conseil adoptait la résolution 372-10-2017 précisant les objets de l'article 1 du règlement 687 et qu'il y a lieu de modifier de nouveau ce règlement afin de donner suite à la recommandation du comité exécutif du 24 janvier 2018 portant le numéro CE-2018-47-REC;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de préciser les dépenses dudit règlement ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil décrète ce qui suit :

L'article 1 du règlement numéro 687, modifié par la résolution numéro **372-10-2017**, est de nouveau modifié pour se lire comme suit :

**ARTICLE 1 :** *Le conseil décrète des travaux de stabilisation de talus de sites à risques et l'embauche d'une ressource pour une durée de trois ans. Ces travaux sont plus amplement décrits à l'estimation détaillée préparée par madame Laurie Delisle, chef de service-support technique et immeubles, datée du 21 septembre 2017, et jointe comme annexe « A » et intitulée « ventilation des enveloppes budgétaires par objet ».*

**En plus de ce qui est prévu à l'estimation du 21 septembre 2017, le conseil décrète des travaux de gestion de l'érosion des berges d'un tronçon de la TransTerrebonne ouest aux abords du kilomètre 8 pour un montant de 25 825 \$ incluant des frais de règlement de 37 % .**

**ADOPTÉ**

---

La conseillère Nathalie Ricard et le conseiller Robert Morin se retirent et ne délibèrent pas sur le point suivant.

---

**RÉSOLUTION NO : 62-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve**

**APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre**

Suivant la recommandation CE-2018-107-REC du comité exécutif du 7 février 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, relativement aux travaux pour la construction du lot 1 du Pôle de la Croisée (gymnase double, cour d'école temporaire et un stationnement temporaire), approuve une préapprobation de dépenses excédentaires pour un montant ne dépassant pas 155 298,14\$ (t.t.c.) qui servira uniquement aux déboursés des dépenses en lien avec les conditions d'hiver, qui seront payées sur présentation de factures mensuelles de la société de construction Cogela inc., approuvées par les professionnels responsables de la surveillance des travaux et à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 673.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0020 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la partie des conditions d'hiver due au retard de chantier attribué à la commission scolaire et causant des frais supplémentaires à payer par la Ville lui soit facturée.

## **ADOPTÉ**

---

Retour de la conseillère Nathalie Ricard et du conseiller Robert Morin.

---

### **RÉSOLUTION NO : 63-02-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a publié, le 26 mai 2016, un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 22 334 195 et de L'Assomption, le 25 mai 2016, sous le numéro 22 332 670;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne s'est vue adjudger, le 30 juin 2016, les lots 1 892 132, 3 368 787, 3 420 547, 3 420 546, 3 420 548, 3 368 788, 3 985 353, 3 985 354, 2 400 793 et 2 400 792 du cadastre du Québec aux termes des certificats d'adjudication publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros 22 485 615 et 22 741 713 et de L'Assomption sous le numéro 22 484 533;

**ATTENDU QUE** plus d'un (1) an s'est écoulé et que depuis aucun des lots n'a été racheté et qu'aucun droit de retrait n'a été exercé par les propriétaires et, en conséquence, la Ville de Terrebonne est devenue propriétaire irrévocable de ces lots;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a droit d'obtenir un acte de vente définitif à l'expiration dudit délai d'un (1) an (article 538 de la *Loi sur les cités et villes*);

**ATTENDU QU'**il est nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'accepter la cession desdits lots;



**ATTENDU** la recommandation CE-2018-71-REC du comité exécutif du 31 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la vente définitive par le greffier de la Ville de Terrebonne, Me Denis Bouffard, des lots numéros 1 892 132, 3 368 787, 3 420 547, 3 420 546, 3 420 548, 3 368 788, 3 985 353, 3 985 354, 2 400 793 et 2 400 792 du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Terrebonne.

**QUE** le conseil municipal mandate Me Pierre Dagenais, notaire, pour la confection dudit acte et des documents requis.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente définitif ainsi que tout autre document y afférent.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 64-02-2018**

**ATTENDU** la demande du 14 décembre 2017 de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins à l'effet de nommer, pour chacune des villes, un élu et un substitut ainsi qu'un fonctionnaire et son substitut pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc*;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes suivantes sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* formé par la RAIM, à savoir :

- ▶ M. Yan Maisonneuve, conseiller municipal et président de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, et à titre de substitut, Mme Nathalie Bellavance, conseillère municipale et présidente de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines;
- ▶ M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, et à titre de substitut, M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux.

La présente résolution remplace la résolution numéro 321-07-2016.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 65-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Robert Morin**

**APPUYÉ PAR : Éric Fortin**

**QUE** la résolution numéro 452-12-2017, adoptée le 11 décembre 2017, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018, soit modifiée afin d'y mentionner qu'une séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 26 février 2018.

**QU'**un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 66-02-2018**

**ATTENDU QUE** le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité;

**ATTENDU QUE** Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ont une créance de 895 193\$ au 31 décembre 2017 qui est due depuis les années 2008 à 2012 et qu'aucune entente de remboursement n'a été conclue à ce jour;

**ATTENDU QUE** les normes comptables dictent de provisionner cette créance;

**ATTENDU QU'**une provision pour mauvaises créances n'étant pas une radiation de créances, la Ville ne renonce pas à ladite créance;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-74-REC du comité exécutif du 31 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Directrice de l'administration et finances et trésorière à enregistrer une provision pour mauvaises créances dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 pour le compte à recevoir de Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. selon les états de compte en annexe pour un montant de 895 193\$.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 67-02-2018**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 321-06-2009 autorisant un prêt à l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.;

**ATTENDU QUE** ce prêt a été consenti sans en établir les modalités de remboursement et qu'aucune entente de remboursement n'a été conclue depuis 2009;

**ATTENDU QUE** les normes comptables dictent d'enregistrer une provision pour moins-value;

**ATTENDU QU'**une provision pour moins-value n'est pas une radiation de prêts et, qu'en conséquence, la Ville ne renonce pas au montant à recevoir;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-75-REC du comité exécutif du 31 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Directrice de l'administration et finances et trésorière à enregistrer une provision pour moins-value dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 pour le prêt à Les Complexes Sportifs Terrebonne inc., telle que requise en vertu des normes comptables, pour un montant de 732 923\$.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 68-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Jacques Demers**

**APPUYÉ PAR : Simon Paquin**

Suivant la recommandation CE-2018-76-REC du comité exécutif du 31 janvier 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la radiation des comptes à recevoir (créances non recouvrées) selon la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et totalisant un montant de 5 892,85\$ plus les intérêts courus.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 69-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve**

**APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens**

Suivant la recommandation CE-2018-77-REC du comité exécutif du 31 janvier 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la radiation des comptes à recevoir (taxes à recevoir) selon la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et totalisant un montant de 1 769,43\$ plus les intérêts courus.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 70-02-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des offres d'achat par voie d'invitation auprès de cinq (5) sociétés pour la vente d'anciens bacs roulants (27 600) de 240 litres pour le recyclage ;

**ATTENDU QU'**une seule offre d'achat a été reçue, à savoir :

Gestion USD inc. 104 719,23\$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** l'offre d'achat de la société Gestion USD inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 30 janvier 2018 de la Direction de l'environnement ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 30 janvier 2018 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-95-REC du comité exécutif du 31 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre d'achat de la société **GESTION USD INC.**, datée du 6 décembre 2017, pour la vente de bacs roulants pour le recyclage, pour la somme de 3,30\$ l'unité, le tout pour un montant de 91 080\$ (taxes en sus) basé sur la récupération de 27 600 bacs.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 71-02-2018**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 262-07-2017, adoptée le 10 juillet 2017, acceptant la soumission de la société Pavages Multipro inc. pour des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'aménagement paysager sur l'avenue de la Croisée et de la rue Yves-Blais pour un montant de 1 424 991,76\$ (t.t.c.) (SA17-3014);

**ATTENDU QUE** le poste de pompage Yves-Blais ne peut être opérationnel tant que la conduite de refoulement n'est pas construite et que ces travaux sont prévus être terminés pour le mois de mai ou juin 2018 ;

**ATTENDU QUE** l'école des Pionniers a ouvert ses portes pour la rentrée scolaire le 31 août 2017 et que la mise en place d'un système de pompage temporaire des eaux domestiques a été nécessaire pour desservir la nouvelle école de la Croisée urbaine et le sera tant que le poste de pompage Yves-Blais ne sera pas complètement opérationnel ;

**ATTENDU QUE** l'avis de changement pour ce système de pompage temporaire incluant la location d'une flotte d'urgence, système de télémétrie et carburant pour une durée de six (6) mois est évalué à 129 458,42\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 5 février 2018 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-123-REC du comité exécutif du 7 février 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les coûts supplémentaires pour l'ajout d'un poste de pompage temporaire et autorise la trésorière à payer un montant de 112 597,02\$ (taxes en sus) à la société Pavages Multipro inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0015 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 72-02-2018**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier et du 8 février 2018;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier et du 8 février 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 16 :

1. **2017-00582** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**  
**4420, rue Bigras / lot 5 626 441**  
**Dominic Bujold**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans réalisés par Nantel consultant et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Lebel, le tout identifié « Annexe # 2017-00582 ».

2. **2017-00581** **Projet d'affichage de type industriel sur le bâtiment principal**  
**8104, rue Charles-Edouard-Renaud / lots**  
**5 352 422 et 5 352 419**  
**Atelier d'Usinage Gobeil inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'industrie « Atelier d'usinage Gobeil » selon le plan réalisé par Mme Mélanie Labre, le tout identifié « Annexe # 2017-00581 ».

3. **2017-00592** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**  
**4335, rue du Faisan / lot 2 918 719**  
**Zahi Massad**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans réalisés par M. Denis Sauvé, la planche des matériaux réalisée par Zahi Massad et le plan d'implantation réalisé par Legault-Trudeau, le tout identifié « Annexe # 2017-00592 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une attestation de la conformité d'une installation sanitaire soit remise à la municipalité.

4. **2017-00567** **Projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle**  
**565, rue Fernand-Poitras / lots 3 148 892 et**  
**4 663 164**  
**Artic Blast Mtl inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations et perspective réalisés par Corriveau architecte et le plan d'implantation réalisé par Blain Paquin arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe # 2017-00567 », et ce, à la condition suivante:

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 75 000 \$;
  - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 10 000 \$.

5. **2017-00577** **Projet de remplacement d'enseignes de type commercial et de rénovation extérieure**  
**3000, chemin Gascon / lot 2 122 037**  
**Daniel Provencher & Cie inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage et le projet de rénovation extérieure (peinture) pour le commerce «Couche-Tard » selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié « Annexe # 2017-00577 ».

6. **2017-00216** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel et Uniplex**  
**1560, rue Hansen / lot 2 442 683**  
**Marie-Denise Pilote**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié « Annexe # 2017-00216 ».

7. **2017-00579** **Projet de remplacement de deux enseignes de type commercial et de rénovation extérieure**  
**7260, boulevard Laurier / lots 1 889 885 et 3 174 288**  
**Daniel Provencher & Cie inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage et le projet de rénovation extérieure (peinture) pour le commerce «Couche-Tard » selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié « Annexe 2017-00579 ».

8. **2017-00352** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**  
**413, montée Masson / lots 2 438 967 et 4 031 330**  
**François Lapointe**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Audrey Lépine, le tout identifié « Annexe # 2017-00352 ».

9. **2017-00588** **Projet d'affichage de type commercial « Vanico Maronyx »**  
**1151, boulevard de la Pinière / lot 5 128 928**  
**Enseignes Barbo inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Vanico Maronyx » selon le plan réalisé par Enseignes Barbo inc., le tout identifié « Annexe # 2017-00588 ».

10. **2017-00573** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**  
**rue Rose-Filato / lot 1 891 933**  
**Habitations Entourage**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans réalisés par M. Sylvain Olivier et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié « Annexe # 2017-00573 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un rapport attestant la conformité d'une installation sanitaire soit remis à la municipalité.

- 11. 2017-00598    Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial  
2894, chemin Saint-Charles / lot 1 947 437  
9139-6044 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par M. Victor Simion, le tout identifié « Annexe # 2017-00598 ».

- 12. 2017-00559    Projet de construction accessoire de type résidentiel  
3048, chemin Saint-Charles / lot 1 946 427  
Lise Rousseu**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (écran intimité) selon le plan réalisé par Mme Lise Rousseu, le tout identifié « Annexe # 2017-00559 ».

- 13. 2017-00596    Projet d'affichage de type commercial « La Buvette »  
886, rue Saint-Louis / lot 2 438 358  
9369-2259 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « La Buvette » selon le plan réalisé par Techni Graphe, le tout identifié « Annexe # 2017-00596 ».

- 14. 2017-00586    Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel  
737, rue Saint-Pierre / lot 2 438 239  
9006-6473 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Simon Matte, le tout identifié « Annexe # 2017-00586 ».

- 15. 2018-00062    Projet d'agrandissement résidentiel  
2, croissant du Chenal / lot 1 950 897  
Construction MACX inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Jacques Sauvé, le tout identifié « Annexe 2018-00062 ».

- 16. 2017-00599    Projet d'affichage et de rénovation commerciale  
2730, chemin Gascon / lots 2 122 317,  
2 125 569 et 2 122 053  
Terrebonne Ford**



**QUE** le conseil municipal autorise le projet de transformation extérieure commerciale selon le plan réalisé par Bellemare et Gilbert Architectes en date du 18 janvier 2018, le tout identifié « Annexe 2017-000599 », et ce, à la condition suivante :

- 1) Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a) Pour la transformation du bâtiment : un montant équivalent à 5% de la valeur des travaux;
  - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 1 250\$.

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Terrebonne Ford » selon le plan réalisé par Bellemare et Gilbert Architectes, le tout identifié « Annexe 2017-00599 ».

**QUE** le point numéro 9 de la résolution du conseil municipal numéro 386-10-2017, soit et est abrogé.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 73-02-2018**

**ATTENDU QUE** le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a comme objectif d'orienter 40 % de la croissance des ménages à proximité des points d'accès au réseau de transport collectif métropolitain structurant (aire TOD);

**ATTENDU QUE** la gare de Terrebonne est identifiée comme un point d'accès au réseau de transport collectif métropolitain structurant;

**ATTENDU QUE** le secteur (quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640) est inclus à l'intérieur du périmètre métropolitain et est situé à proximité de la gare et en partie dans l'aire TOD identifiée au PMAD mais est actuellement exclus du périmètre d'urbanisation identifié par le schéma d'aménagement (règlement 97-33R et ses modifications) de la MRC Les Moulins;

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 158-04-2017, adoptée le 11 avril 2017, demandant à la MRC Les Moulins de modifier le schéma d'aménagement selon certaines balises;

**ATTENDU QUE** la MRC Les Moulins a adopté le 15 août 2017 le projet de règlement 97-33R-7 selon les balises de la résolution numéro 158-04-2017 du conseil municipal de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de rétablir la position de la Ville de Terrebonne à l'égard des affectations prévues au projet de règlement numéro 97-33R-7 dans le cadre de la suite des procédures d'adoption;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de revoir le maintien de l'affectation « forestière »;

**ATTENDU QUE** les terrains qui constituent actuellement l'affectation « forestière » pourraient être identifiés comme un boisé d'intérêt local où la coupe d'arbres pourrait être limitée par le cadre réglementaire applicable;

**ATTENDU** la pièce jointe au présent dossier;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-54-REC du comité exécutif du 24 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de modifier le projet de règlement 97-33R-7 afin que le secteur situé dans le quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 corresponde aux limites du périmètre métropolitain du PMAD, que l'aire d'affectation « forestière » soit éliminée et que les nouvelles aires d'affectation prennent en considération la notion théorique de TOD identifiée au PMAD, alors que le reste des aires d'affectation actuellement identifiées « périurbaine » et « forestière » soit désigné multifonctionnel et que le site du LET à intégrer au périmètre d'urbanisation conserve l'affectation « Gestion des matières résiduelles » et abroge la résolution numéro 158-04-2017.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 74-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Jacques Demers**

**APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes suivantes à titre de membre du comité de toponymie, à savoir:

M. Éric Fortin, conseiller municipal

M. Yan Maisonneuve, conseiller municipal

Un représentant de la Société d'histoire de Terrebonne

La coordonnatrice, planification urbaine et réglementation à la Direction de l'urbanisme durable

La coordonnatrice en communication à la Direction des communications

Le régisseur au développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 75-02-2018**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin  
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 12 février 2018 au 11 février 2019, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Association de soccer de Bois-des-Filion	B1
Association du baseball mineur de La Plaine inc.	B1
Association du baseball mineur de Terrebonne inc.	B1
Club Coralline	B1
Club de gymnastique Viagym inc.	B1
Club de hockey midget AAA Laurentides-Lanaudière	B1
Club de judo Lachenaie	B1
Club de soccer La Plaine inc.	B1
Association des personnes handicapées physiques Rive Nord	D1
Café de rue Terrebonne	D4
Coopérative de solidarité le Chez-nous du communautaire des Moulins	D4
Les Amis de Lamater	D4
Centre petite enfance - Contact Jardin-Soleil	F1
A.B.C. des Manoirs	F2
Association Moto Tourisme - Région de Terrebonne	G1
Éclipse - Le groupe vocal	G1
Ligue de badminton Lachenaie	G1
Orchestre à Vents de Terrebonne	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 76-02-2018**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture » comprenant, en autres, le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne » ;

**ATTENDU** la recommandation du jury qui s'est réuni le 26 janvier 2018 afin d'analyser les projets soumis par les artistes;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-129-REC du comité exécutif du 7 février 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Desbiens  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'acquisition des œuvres des artistes énumérés ci-dessous :

<b>Artiste</b>	<b>Titre de l'œuvre</b>	<b>Montant demandé</b>
Jean-Philippe Munger	<i>Vivre pour la mer</i>	600\$
Johanne Bourgie	<i>Le co-locataire</i>	890\$
Ming You Xu	<i>Troupeau</i>	1 600\$
Nathalie Godard	<i>Coulée d'or</i>	575\$
Pierre Legrand	<i>Perspective</i>	1 500\$
<b>Total:</b>		<b>5 165\$</b>

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-698.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0037 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 77-02-2018**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture » comprenant, en autres, le programme de soutien financier destiné aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation;

**ATTENDU** la recommandation du jury qui s'est réuni le 26 janvier 2018 afin d'analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-131-REC du comité exécutif du 7 février 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Desbiens  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le versement d'une subvention aux artistes suivants :

**Programme de soutien à la création :**

Artiste	Projet	Montant demandé
Erroll Gagné	"Enfance du regard" Exposition de photos	5 000\$
François-René Despatis L'Écuyer	"L'art parmi les livres" Installation à la bibliothèque de l'Île-des-Moulins	5 000\$
Hélène Béland Robert	"Suite média 3-D" Sculptures associées à des images numériques	5 000\$
Juan-Manuel Herrera	Création d'un 2 <sup>e</sup> album	5 000\$
Sonate 1704	"Boismortier" Enregistrement de 6 sonates pour violon de Boismortier	10 000\$

**Programme de soutien aux événements spéciaux :**

Artiste	Projet	Montant demandé
Evelin Ramon	"Cendres" Spectacle solo de l'album "Cendres"	5 000\$

**Programme de soutien à la promotion :**

Artiste	Projet	Montant demandé
Marie-Ève Fournier	Création d'un site Internet	5 000\$
<b>Total:</b>		<b>40 000\$</b>

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0034 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 78-02-2018

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Ricard

**APPUYÉ PAR :** Caroline Desbiens

Suivant la recommandation CE-2018-103-REC du comité exécutif du 7 février 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le plan d'action 2018 de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne » comportant onze (11) mesures aussi concrètes que variées dans les domaines d'intervention suivants :

- Médias / Communications;
- Art public;
- Bibliothèques;
- Installation / Infrastructures;
- Programmation,

lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 79-02-2018**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne et l'Office municipal d'habitation de Terrebonne (OMHT) ont conclu, en date du 4 octobre 2017, une entente de collaboration visant les objets suivants :

1. Fournir les efforts et ressources nécessaires afin de mener à terme les deux (2) projets de logement communautaire dans les échéanciers qui seront déterminés par les comités ;
2. Fournir les efforts et les ressources nécessaires afin de concrétiser le projet de regroupement des quatre offices impliqués, tel qu'indiqué au plan d'affaires ;

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 402-10-2017, adoptée le 2 octobre 2017, autorisant la signature de ce protocole ;

**ATTENDU QUE** cette entente venait à échéance le 31 décembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** l'OMHT a fourni les ressources et les efforts requis afin de mener à terme les deux (2) projets de logement communautaire, mais que les échéanciers de ces projets d'envergure ne relèvent pas de l'OMHT ;

**ATTENDU QUE** le projet de regroupement des quatre (4) offices a bénéficié d'un report de la part des autorités gouvernementales, mais se concrétisera au cours des prochaines semaines ;

**ATTENDU QUE** l'OMHT est en voie d'atteindre les objectifs du protocole d'entente ;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent prolonger l'entente de façon à permettre à l'OMHT de compléter les exigences s'y rattachant ;

**ATTENDU QUE** cette prolongation doit faire l'objet d'un addenda au protocole initial afin d'en modifier la durée ;

**ATTENDU QUE** l'addenda, au protocole signé le 4 octobre 2017, prévoit la modification de l'article 2 portant sur la durée du protocole afin de permettre la poursuite du projet jusqu'au 31 mars 2018 ;

**ATTENDU QUE** l'OMHT a confirmé son souhait de poursuivre le projet au-delà du 31 décembre 2017 ;

**ATTENDU** la vérification juridique ;

**ATTENDU QUE** l'OMHT a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance » ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-58-REC du comité exécutif du 24 janvier 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de prolongation à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Terrebonne jusqu'au 31 mars 2018.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 80-02-2018**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a dévoilé à l'automne 2017 un programme de soutien financier aux installations sportives et récréatives (phase IV) représentant une enveloppe de 100 millions de dollars ;

**ATTENDU QUE** ce programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ;

**ATTENDU QUE** le ministère, par ce programme de soutien financier, souhaite :

- Mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- Participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air ;

**ATTENDU QUE** le demandeur doit soumettre tous les documents requis avant la date limite pour déposer une demande qui est fixée au 23 février 2018 ;

**ATTENDU QUE** l'aide gouvernementale est inférieure ou égale à 50% du coût total du projet ;

**ATTENDU QUE** le projet d'Hydro-Québec en lien avec le démantèlement des lignes passe par le parc Vaillant ;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu, suivant le démantèlement de la ligne Hydro-électrique, de réhabiliter l'ensemble du parc et de ses installations sportives et récréatives ;

**ATTENDU QUE** le plan d'aménagement proposé représente un investissement total de 6 651 711,68\$ incluant les frais incidents de 37% ;

**ATTENDU** l'estimé budgétaire et le plan concept joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2018-128-REC du comité exécutif du 7 février 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation du projet de réhabilitation du parc Vaillant au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Terrebonne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

**QUE** la Ville de Terrebonne désigne M. Jean-François Lévesque, adjoint au directeur de la Direction du loisir et vie communautaire, comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-haut.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 81-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Robert Morin**

**APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve**

Suivant la recommandation CE-2018-79-REC du comité exécutif du 31 janvier 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de « coordonnateur - bibliothèque » à la Direction du loisir et vie communautaire et nomme M. Marc-André Pigeon à ce poste, à compter du 13 février 2018, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Pigeon soit fixé à l'échelon 3 de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**QUE** la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 82-02-2018**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre**



**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2018-01 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant l'ajout d'un pompier dans les casernes 2 et 3 afin de permettre le déplacement d'un véhicule d'élévation sur les appels le nécessitant, le tout suivant la recommandation CE-2018-112-REC du comité exécutif du 7 février 2018 .

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 83-02-2018

**PROPOSÉ PAR :** Marc-André Michaud

**APPUYÉ PAR :** Simon Paquin

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne félicite, pour sa passion pour son sport, sa détermination et sa persévérance, le terrebonnien Marc-Antoine Gagnon qui a terminé en 4<sup>e</sup> place en ski acrobatique lors des Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 84-02-2018

**PROPOSÉ PAR :** Robert Brisebois

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---